



Correspondance pendant arrêt maladie

Par Lila369

Bonjour,

Un employeur peut-il envoyer un mail sur la boîte mail professionnelle d'un salarié en arrêt maladie?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par kang74

Bonjour

Sans connaître le contexte, je ne vois pas ce qu'il l'en empêcherait .

Si la sollicitation excessive de l'employé PEUT être vue comme du harcèlement moral, il peut être aussi normal, voire obligatoire pour lui de vous solliciter .

On rappelle que la suspension du contrat de travail n'empêche pas que les droits et devoirs nés du contrat de travail, demeurent .

Donc si vous pouviez préciser le contexte et l'objet de cette sollicitation , on pourrait affiner notre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, bien sûr. Mais le salarié n'est pas obligé de le lire (car il n'est pas tenu de consulter sa messagerie professionnelle en-dehors des heures de travail). Il est d'ailleurs interdit au salarié de prendre connaissance de ses messages qui relèvent du travail.

Il peut néanmoins consulter ses messages privés ou personnels. Pour donner un exemple, j'utilise ma messagerie professionnelle pendant mes arrêts pour communiquer des informations administratives à mon entreprise : prolongation de l'arrêt...

Par Lila369

Merci pour votre retour. Le mail adressé concernait un dossier en cours pour laquelle la salariée était en attente d'un retour de sa direction avant son arrêt maladie.

Par kang74

Donc je ne vois pas le préjudice eventuel pour la salariée ...